



Les bisexuels

Que signifie être « bisexuel » ?

Souvent dites « bi », les personnes bisexuelles peuvent être attirées, sur les plans émotionnel, romantique ou sexuel, par des personnes de plusieurs genres. Le degré et la nature de l'attraction qu'éprouvent certains bisexuels à l'égard de personnes de différents genres sont susceptibles d'évoluer au cours de leur vie. Certains de ceux qui sont attirés par des personnes de plus d'un genre utilisent d'autres termes, tels que « pansexuel », « polysexuel », « fluide » ou encore « queer ». Bien que les chiffres varient d'une étude à l'autre, des enquêtes réalisées aux États-Unis montrent

qu'entre 2 et 3,1 % des personnes interrogées s'identifient comme bisexuelles. Il ressort également de ces études que 13 % des femmes et près de 6 % des hommes sont attirés par des personnes de genres différents mais ne s'identifient pas pour autant comme bisexuels. Lors d'une étude récente, près de la moitié des jeunes interrogés au Royaume-Uni ont affirmé qu'ils n'étaient ni exclusivement hétérosexuels, ni exclusivement homosexuels. La bisexualité est néanmoins souvent occultée dans les médias et les recherches sur la santé.

Bisexuels et droits de l'homme Biphobie

En vertu du droit international des droits de l'homme, chacun a le droit d'être protégé contre la violence et la discrimination. Les États ont l'obligation de prévenir et de combattre les violations des droits de l'homme, y compris celles qui sont fondées sur l'orientation sexuelle. Dans la réalité toutefois, les bisexuels subissent diverses atteintes à leurs droits fondamentaux en raison de leur orientation sexuelle. Il peut s'agir de violences, de torture ou de maltraitance infligées dans des établissements de santé ou des lieux de détention, de la criminalisation des relations homosexuelles consenties et d'autres lois discriminatoires, de discrimination ou de stigmatisation, y compris dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi ainsi qu'en matière d'accès aux services sociaux, ou encore de restrictions discriminatoires aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association.

La biphobie est un sentiment de peur, de haine ou d'aversion irrationnelle envers les bisexuels. Parmi les stéréotypes pernicious qui circulent sur les bisexuels, on peut citer le mythe selon lequel ils « veulent attirer l'attention », « veulent juste essayer », sont « immoraux » ou « instables ». La biphobie est l'une des causes profondes de la violence, de la discrimination, de la pauvreté et des problèmes de santé mentale et physique auxquels les bisexuels font face. En Écosse, 48 % des personnes bisexuelles essuient des propos biphobes et 38 % ont fait l'objet de remarques désobligeantes liées à leur orientation sexuelle. Le fait d'occulter la bisexualité ou d'en nier l'existence et la mise en place de politiques et de services qui ne répondent pas aux besoins particuliers des bisexuels constituent d'autres formes de biphobie. Les victimes de biphobie peinent davantage à signaler les violences qu'elles subissent, à accéder à certains services ou encore à demander l'asile.

Violence

Par rapport au reste de la population, les bisexuels sont particulièrement exposés au risque de subir des violences. Lors d'une étude menée dans l'Union européenne, une personne bisexuelle sur quatre a affirmé avoir été agressée ou menacée de violences au cours des cinq dernières années. Les femmes bisexuelles sont particulièrement exposées aux agressions sexuelles et aux viols. Aux États-Unis, près d'une femme bisexuelle sur deux a été victime de viol, soit trois fois plus que les hétérosexuelles et les lesbiennes, et 75 % des bisexuelles ont subi d'autres formes de violence sexuelle. En outre, une femme bisexuelle risque deux fois plus qu'une femme hétérosexuelle d'être victime de viol, de violences physiques ou de harcèlement criminel de la part d'un partenaire





FREE & EQUAL
UNITED NATIONS FOR LGBT EQUALITY

intime. Selon certains rapports émanant du Japon, de la Malaisie, du Pakistan et des Philippines, les violences sexuelles et familiales y sont une source de préoccupation majeure pour les femmes bisexuelles. Les hommes bisexuels sont également davantage exposés au risque de subir des violences sexuelles : près de la moitié de ceux qui ont été interrogés aux États-Unis ont subi au cours de leur vie des violences sexuelles sous une forme ou une autre, soit deux fois plus que les hommes hétérosexuels. Les bisexuels n'échappent pas non plus aux violences dont sont plus généralement victimes les membres de la communauté LGBT. Ainsi, en Iraq, la majorité des personnes LGBT, dont les bisexuels, disent subir des agressions physiques et verbales. L'absence d'enquêtes sur les actes de violence fondés sur l'orientation sexuelle, de poursuites à l'encontre de leurs auteurs et de recours pour les victimes sont autant de signes d'une inquiétante impunité.

Torture et mauvais traitements

Les bisexuels risquent d'être torturés ou maltraités en raison de leur orientation sexuelle. On peut à cet égard citer les thérapies dites de conversion, qui, néfastes, contraires à l'éthique et dénuées de fondement scientifique, visent à faire advenir par la contrainte un changement d'orientation sexuelle. Les bisexuels mis en détention au motif qu'ils auraient eu des relations homosexuelles courent le risque de subir un examen anal forcé. Par ailleurs, les bisexuels en détention risquent de subir de mauvais traitements et des violences de la part du personnel pénitentiaire et de codétenus, d'être placés en isolement et de se voir refuser l'accès aux services de santé, à l'éducation et à d'autres ressources.

Criminalisation des relations homosexuelles consenties, arrestation et détention arbitraires

Dans au moins 72 pays, des lois discriminatoires érigent en infraction les relations homosexuelles privées et consenties, si bien que des millions de personnes, notamment bisexuelles, risquent de payer d'une arrestation, de poursuites et d'un emprisonnement arbitraires, voire, dans au moins cinq pays, de la peine capitale l'amour qu'elles portent à quelqu'un d'autre. D'autres lois discriminatoires aux termes flous portent atteinte aux droits des bisexuels et les expose au risque d'une arrestation, à l'instar de celles qui restreignent arbitrairement les manifestations et les débats publics sur la question de l'orientation sexuelle ou les financements dévolus à la société civile.

Libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association

Outre les lois discriminatoires, les personnes bisexuelles et ceux qui défendent leurs droits continuent de se heurter à des restrictions discriminatoires à l'exercice de leurs libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. C'est notamment le cas lorsque la demande d'enregistrement d'une organisation de la société civile est rejetée, qu'une autorisation de manifestation publique est refusée, qu'une perquisition est menée dans les locaux d'une organisation ou que des défenseurs des droits de l'homme sont victimes de harcèlement et ne bénéficient d'aucune protection en cas d'agression.

Pauvreté et discrimination sur le lieu de travail

Aux États-Unis, les femmes bisexuelles sont proportionnellement plus nombreuses que les femmes hétérosexuelles à bénéficier des aides sociales destinées aux personnes à bas revenu, d'après une étude qui tend également à montrer que le taux de pauvreté est plus élevé chez les femmes et les hommes bisexuels que chez les gays, les lesbiennes et les hétérosexuels. La discrimination sur le lieu de travail est peut-être en partie à l'origine du problème. En effet, les bisexuels sont victimes de discrimination aussi bien dans leur recherche d'emploi que sur leur lieu de travail. D'après une étude, 60 % des bisexuels disent faire l'objet de remarques discriminatoires au travail.

Santé

Les personnes bisexuelles souffrent d'une discrimination fondée sur leur orientation sexuelle dans le domaine de la santé, qui se manifeste parfois par le refus pur et simple de certains services. Elles font en outre l'objet de remarques d'ordre sexuel désobligeantes et de stéréotypes négatifs en raison de leur bisexualité. En butte à cette discrimination, elles ont plus de mal à accéder aux services de santé dont elles ont besoin. Il s'ensuit que les bisexuels sont plus susceptibles que les hétérosexuels, les gays et les lesbiennes de souffrir de dépression et d'anxiété,



UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER



FREE & EQUAL
UNITED NATIONS FOR LGBT EQUALITY

de s'automutiler et de songer au suicide, si bien qu'ils risquent davantage de se retrouver à la rue et de subir des mauvais traitements et des violences.

Éducation

Les élèves bisexuels subissent des brimades et des violences homophobes, notamment sous la forme d'agressions verbales et physiques, de menaces d'agression sexuelle et de cyberharcèlement. L'estime de soi, la santé et le bien-être des victimes de tels actes s'en trouvent considérablement affectés à long terme. Ces violences ont également une incidence négative sur les résultats scolaires des victimes, qui manquent des cours, sont souvent absentes ou

abandonnent leurs études, ce qui compromet leur éducation et leurs perspectives d'emploi. Plus de la moitié des jeunes LGBT écossais ont déclaré que la biphobie et l'homophobie avaient nui à leur éducation et un tiers d'entre eux ont affirmé que leurs perspectives d'emploi à long terme en avaient souffert.

MESURES À PRENDRE

Au niveau national

- 1** Enquêter sur les actes de violence et de torture perpétrés à l'encontre de personnes bisexuelles et de ceux qui défendent leurs droits et sur les mauvais traitements qui leur
- 2** Dispenser aux fonctionnaires de police, au personnel judiciaire et aux responsables de centres d'hébergement une formation axée sur les besoins des personnes bisexuelles ayant subi des sévices sexuels et d'autres formes de violence ;
- 3** Abroger les lois érigeant en infraction les relations homosexuelles entre adultes consentants et toute autre loi permettant d'arrêter, de sanctionner, de placer en détention ou de harceler des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou d'exercer une discrimination à leur rencontre ;
- 4** Interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et adopter des politiques de lutte contre la discrimination qui incluent les bisexuels, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du logement et des services publics ;
- 5** Sensibiliser les prestataires de soins de santé et veiller à ce que les bisexuels et leurs familles aient accès à des services de santé sûrs et non discriminatoires qui répondent à leurs préoccupations particulières ;
- 6** Sensibiliser l'opinion à la bisexualité par le truchement du système éducatif et balayer les stéréotypes négatifs et les préjugés grâce à des campagnes de sensibilisation du public ;



UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER



FREE & EQUAL
UNITED NATIONS FOR LGBT EQUALITY

- 7** Protéger et promouvoir la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association des personnes bisexuelles ;
- 8** Faire en sorte que les personnes bisexuelles et les organisations qui les représentent soient consultées et participent à l'élaboration d'études, de lois et de politiques qui contribuent à leurs droits ;
- 9** Promouvoir les recherches visant à obtenir des données ventilées sur la situation particulière des bisexuels, notamment en ce qui concerne la pauvreté, l'emploi, le logement, la santé, l'éducation et l'accès aux services publics.

Dans les médias:

- 1** Donner la parole aux bisexuels et encourager leur présence dans les journaux, à la télévision, à la radio et dans les médias sociaux ;
- 2** S'abstenir de tout propos discriminatoire et déconstruire les mythes et les stéréotypes pernecieux attachés aux bisexuels.

Chacun de nous peut aussi changer les choses

- 1** Informez-vous de ce que vivent les personnes bisexuelles, de leurs problèmes et de leurs préoccupations ;
- 2** Faites preuve, vous et votre entourage, d'une tolérance zéro envers les propos, les mythes et les stéréotypes négatifs biphobes ;
- 3** Faites-vous entendre et signalez les violences et les discriminations à l'encontre de personnes bisexuelles ;
- 4** Respectez la vie privée des autres et ne préjugez pas de leur orientation sexuelle.



UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER